www.habarcq.fr

La Gazette Municipale Habarcquoise

n°76
Mai
2021

Le Mot des rédacteurs

MERCI au Comité des Fêtes l'Idéale pour la visite du lapin de Pâques pour le plus grand plaisir des petits et des grands !









Vaccination COVID : suite …

En retour à notre proposition d'une mise à disposition des moyens humains et matériels sur notre commune afin d'ouvrir un centre de vaccination supplémentaire, la Préfecture et le SDIS62 nous ont indiqué que la tendance est la mise en place de grands centres de vaccination. Néanmoins, si la tendance venait à s'inverser, nous saurons être réactifs.
A ce jour, le centre de vaccination d'Avesne le Comte est toujours actif, même si nous regrettons un manque d'approvisionnement en doses vaccinales
La vaccination évolue est étendue aux personnes de 55 ans et plus. Les inscriptions auprès du centre de vaccination d'Avesnes le Comte sont toujours gérées par la mairie d'Habarcq. Néanmoins, vous pouvez également vous inscrire aux centres de vaccination d'Artois Exposition et de l'hôpital d'Arras via « Doctolib », bien qu'il semble que ceux-ci soient réfractaires à l'inscription de personnes hors CUA.
Pour les personnes plus mobiles et pressées, il existe aussi l'application https://vitemadose.covidtracker.fr

Point soulevé en Conseil municipal :

Un conseiller demande au maire d'expliquer les raisons de l'insertion d'un article dans la gazette municipale d' avril concernant la SARL CHABE.
Monsieur le Maire informe le Conseil et déplore une **accumulation de dénonciations** au sein du village, sans que la mairie ne soit informée en premier lieu : en mars dernier, la **D**irection **R**égionale de l'**E**nvironnement, de l'**A**ménagement et de **L**ogement s'est présentée pour un contrôle rue Filescamp sur un terrain de la SARL CHABE ; en septembre 2020, la Police de l'Eau s'est rendue chez le Maraîcher D. FLORÉ et enfin en juillet 2020, l'Architecte des Bâtiments de France a été saisie concernant une administrée.
Ces dénonciations successives portent atteintes à la quiétude de notre commune et engendrent un climat malsain. Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal doit travailler dans la sérénité.

Dans cette situation de crise sanitaire, la solidarité et l'entraide doivent faire partie de nos priorités.

Opération Nichoirs à oiseaux

Un grand BRAVO aux enfants pour la décoration des nichoirs à oiseaux et leur imagination.
Les créations de nos artistes en herbe ont été publiées sur notre page Facebook et sur Instagram.
Un concours des meilleures créations sera ouvert en fonction des tranches d'âge avec une surprise pour chaque participant. Vous avez jusqu'au 10 mai 2021 pour nous faire retour de vos créations.

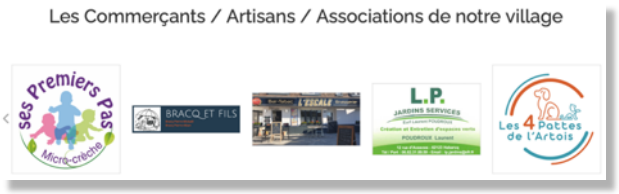




Résidence la Solette - Fond Campion et autres constructions :
Pour rappel, chaque propriétaire d'un terrain est libre de le vendre.
Un maire ne peut **s'opposer** à la délivrance d'un permis de construire sauf en cas de non-respect du règlement du Plan Local d'Urbanisme ou si le Conseil Municipal fait valoir son droit de préemption en vue de l'acquérir.
Des nouvelles constructions naissent dans notre commune suscitant certaines interrogations quant à l'évolution de notre démographie et de nos structures. Difficilement prévisible, celle-ci évoluera au rythme des profils des futurs acquéreurs.

Infos Municipales

Soutien aux Commerçants / Artisans / Associations de notre village :
https://www.habarcq.fr/annuaire-professionnel/
Respectant nos engagements, un carrousel présentant nos commerçants et artisans mais également les associations, est en première page sur votre site **https://habarcq.fr** et une présentation sera également mise en place sur notre page Facebook par thématique.
Toutefois, un oubli de logo est toujours possible, nous vous remercions de nous en tenir informés.



A l'étude, insertion de tous les logos sur des sets de table à la réouverture de la restauration à l'Escale.

Mairie :
Après 4 années de collaboration, Virginie a décidé de s'orienter vers de nouvelles aventures professionnelles en la commune d'Acheville et ainsi se rapprocher de sa famille. Nous lui souhaitons une bonne continuation dans sa carrière.
Nous remercions Martine pour la prise en charge du secrétariat le mardi-jeudi après-midi et vendredi matin.

Spécial budget

Le Conseil Municipal s'est réuni le 16 avril, les différents points inscrits à l'ordre du jour ont été validés à l'**unanimité** : Retrouver l'intégralité sur https://www.habarcq.fr/deliberations-conseil-municipal/

- Le compte administratif 2020 a été clôturé avec un excèdent de 16 755€.

- Reconduction à l'identique des subventions auprès des associations, sous réserve de présentation de leur rapport moral et financier.
- Conformément à l'article 1640 G du Code Général des Impôts, le taux de taxes foncières sur les propriétés non bâties des communes est recalculé pour l'année 2021, en additionnant le taux communal 2020 (9,77 %) et le taux du Département 2020 (22,26 %) : le transfert de la taxe foncière bâti départementale aux communes **ne constitue pas une augmentation de pression fiscale** au regard des nouvelles règles.
- Modification de la Taxe d'Aménagement sur les nouvelles constructions passant de 1 à 2%.
- Demande de subvention régionale pour notre défense extérieure contre l'incendie sur le territoire communal pour une mise en conformité avec le nouveau PLUI.
- Souscription d'un emprunt pour les travaux de mise aux normes de la Défense extérieure contre l'incendie.
- Convention de servitude et d'exploitation de citernes incendie : le Conseil Municipal donne pouvoir au Maire pour signer une convention de servitude et d'exploitation de citernes incendie avec :
  - La ferme BOLIN
  - La ferme ROBLOT
  - La ferme FLORÉ

  Moyennant une participation de 50 % aux frais à hauteur du schéma communal de défense contre l'incendie

Si notre prêt est accordé, notre échéancier du remboursement de l'emprunt devrait rester similaire aux années antérieures.
Rappel : Une commune possède 2 leviers pour financer son fonctionnement et son investissement : les prélèvements sur le foncier et l'emprunt.

Fidèle à nos engagements, la réalisation des gros travaux n'est validée qu'une fois les subventions accordées, en accord avec nos possibilités financières et l'endettement de notre commune.



Rappel du respect du savoir-vivre :
Les beaux jours sont enfin là et pour que chacun puisse en profiter pleinement, nous vous rappelons quelques règles de voisinage à observer : Aucun bruit ne doit porter atteinte à la tranquillité du voisinage par sa durée, sa répétition ou son intensité
➡️ Sont considérés comme bruits de voisinage liés au comportement, et ne nécessitant pas de mesures acoustiques, les bruits inutiles, désinvoltes ou agressifs pouvant provenir notamment :

- ✔ des outils de bricolage, de jardinage et engins ou matériel de travaux ;
- ✔ des animaux domestiques ;
- ✔ des appareils domestiques électroménagers ;
- ✔ des appareils de diffusion du son et de la musique ;
- ✔ des instruments de musique ;
- ✔ des dispositifs d'effarouchement ;
- ✔ ⚽ des jeux bruyants ou des cris intempestifs, etc.



Pour le respect de chacun il est préconisé de réaliser tous les travaux tels que les travaux de bricolage ou de jardinage effectués par les particuliers à l'aide d'outils thermiques ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur durée, de leur répétition ou de leur intensité, tels que tondeuses à gazon, motoculteurs, taille-haies, tronçonneuses, scies circulaires, perceuses, raboteuses ou tous dispositifs bruyants dans ces créneaux horaires :

- ✔ Du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 19h00,
- ✔ le samedi de 9h00 à 12h00 et de 14h30 à 18h00,
- ✔ le dimanche et les jours fériés de 10h00 à 12h00.

- Nos amis les chiens : Par respect pour autrui, nous devons veiller à ce qu'ils n'aboient pas de façon intempestive et qu'ils ne vagabondent pas dans les rues, ainsi que dans les propriétés privées. Sur la voie publique, il faut ramasser leurs besoins et donc, prévoir lors des sorties, le matériel nécessaire à cet effet.

Dératisation Mai 2020 :

La commune vient d'acheter du raticide à hauteur de 5 sachets par habitation.
Pour rendre le traitement efficace, il est **important et nécessaire** que la dératisation se fasse partout en même temps (même si vous ne pensez pas avoir de rats sur votre terrain) durant les mois de mai et octobre. Un enregistrement sera effectué pour un meilleur suivi.
Chaque habitant pourra venir retirer du raticide à l'agence postale **uniquement les** Mardis et samedis de 8h à 12h. Merci de venir avec votre sac cabas.

Vie du village



Cérémonie du 8 Mai :

La situation sanitaire actuelle ne permet pas d'organiser les cérémonies dans leur forme habituelle. Nous déposerons une gerbe en stricte intimité comme au 11 novembre, dans le respect des règles sanitaires en vigueur.

Horaires des messes du mois de Mai 2021

Samedi	1er mai	17h30	Neuville-Saint-Vaast	Dimanche	16 mai	11h00	Maroeuil
Dimanche	2 mai	11h00	Maroeuil	Mercredi	19 mai	17h30	Écoivres
Mercredi	5 mai	17h30	Haute-Avesnes	Samedi	22 mai	17h30	Acq
Jeudi	6 mai	17h30	Étrun	Dimanche	23 mai	11h00	Maroeuil
Samedi	8 mai	17h30	Duisans				*Fête de la Pentecôte*
Dimanche	9 mai	11h00	Maroeuil	Mercredi	26 mai	17h30	Montenescourt
Mardi	11 mai	17h30	Agnez-les-Duisans	**Samedi**	**29 mai**	**17h30**	**Habarcq**
Jeudi	13 mai	11h00	Maroeuil				*Professions de Foi*
Samedi	15 mai	17h30	Mont-Saint-Éloi	Dimanche	30 mai	11h00	Maroeuil

Eglises ouvertes :

L'église Saint Martin sera à nouveau ouverte le samedi matin, de 10h00 à 12h00, à partir du 15 mai 2021.

Remerciements à Delphine Boulet et Pascal Gautiez pour leur donation à la commune de deux eucalyptus globulus qui sont installés à l'entrée du stade.





